

La communauté des ouvriers mineurs de la région de Lecce (Pouilles) dans le bassin de Liège (1946-1956)¹

PAOLA MANNO

Licenciée, Faculté de Lettres et Philosophie – Université de Lecce

1. LE CADRE GÉNÉRAL

L'histoire de l'exode des Salentins (c'est-à-dire des habitants de la province de Lecce) vers les différents pays européens s'enrichit encore aujourd'hui de témoignages vivants. En effet il est très facile de rencontrer, dans les cafés de nos villages, des vieux messieurs qui racontent volontiers leurs expériences à l'étranger. Ils ont parfois un accent différent parce qu'ils ont vécu 20, 30 ans en Allemagne ou ailleurs, et puis ils sont retournés "mourir dans leur village" (c'est toujours leur expression). Ils utilisent des mots bizarres, ils disent *cheffo* à la place de *padrone*, ou *pussiera* quand ils parlent des mines.

Leurs femmes racontent que leurs enfants ont un bon métier dans un autre pays, et leurs petits-enfants parlent le français, l'allemand, mais avec eux toujours l'italien. Ces petits-enfants se rencontrent pour les communions et le plus attendu est toujours le cousin de Suisse, ou la sœur qui vient de Belgique, ou l'amie de France. A ces occasions on découvre que presque tous ceux qui ont émigré ont remporté avec eux de véritables pans de ce pays lointain dans lequel ils ont vécu et travaillé pendant des années, et des habitudes toujours différentes de celles des compagnons de leur âge qui eux sont restés. Il y a pas mal de communes, dans le Salento, qui n'ont pas oublié le départ de dizaines et dizaines d'hommes, et puis de femmes qui ont suivi quelques années plus tard, puisque telle était la situation des années 1940-1950: les jeunes hommes partaient en premier, seuls, en quête d'une situation stable pour ensuite pouvoir accueillir leur famille (Romero, 2002).

Des communes entières, dans le Salento, ont ainsi pleuré leurs émigrants et aujourd'hui des monuments et le nom des rues nous rappellent ceux qui ne sont plus rentrés, victimes d'innombrables accidents de travail qui dès le

¹ Cet article est un résumé d'une partie de mon mémoire de licence en histoire contemporaine "Salentini a Liegi (1946-1956). Un difficile processo di interazione e/o integrazione" sous la direction du prof. A.L. Denitto, Università degli Studi di Lecce, Facoltà di Lettere e Filosofia, 2004/2005.

début de l'après-guerre étaient à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, un événement symbole: la tragédie survenue dans la mine de Marcinelle, en Belgique, le 8 août 1956. Ce jour-là 16 Salentins ont trouvé la mort: ils venaient d'Alezio, Racale, Tuglie, Melissano, Gagliano del Capo, Salice Salentino, Taurisano et Serrano.

Les émigrants qui sont retournés dans la province de Lecce et qui se sont réunis en associations d'ex-mineurs, ont voulu ériger des monuments d'une importance majeure en 2006 car lieux de pèlerinage où a été célébré le cinquantenaire de cette catastrophe et où ont été commémorées non seulement les victimes de Marcinelle mais aussi la mémoire de tous ces hommes et femmes Salentins qui vécurent l'expérience de l'immigration, la mémoire de ceux qui sont partis, après 1945, et qui ont abandonné un pays en pleine crise économique, à la limite de la survie (Villani, 1999, 683). Le chômage atteignait des niveaux record: en 1951 la force de travail active n'était que de 37,5% du total de la population (Ginsborg, 1988, 142). C'étaient les années d'après-guerre, les années de l'occupation des terres par les paysans qui n'en possédaient pas (Modesti, 1984, 5). Entre 1948 et 1950, en effet, toutes les régions italiennes et en particulier les régions méridionales et la Sicile, connurent les occupations des terres par les paysans pauvres qui demandaient l'application de la réforme agraire, c'est-à-dire l'élimination de la grande propriété absenteïste et l'attribution aux paysans des terres à cultiver. Le décret de loi (DDL) no. 279 du 19 octobre 1944, voulu par le ministre de l'agriculture Fausto Gullo, prévoyait en effet la distribution de lots de la grande propriété rurale en friche aux agriculteurs pauvres pour créer des coopératives sans clientélisme (Lanaro, 1992-1993, 75). Les luttes des paysans, souvent encadrées par les syndicats, furent immédiatement réprimées par la police, mais elles démontrèrent clairement le chaos dans lequel se trouvait plongé le pays et le mécontentement de la population. Dans le Salento, en particulier, le cas le plus emblématique lié à l'absence de travail, reste sans doute "la guerre de l'Arneo" cas-symbole du désespoir des paysans salentins sans travail. En novembre 1949 un groupe nombreux d'hommes sans travail occupait les terres incultes de l'Arneo, une zone agricole de 40.000 hectares. Les propriétaires, les membres de la famille Tamborino, de Maglie, promettaient de concéder en emphytéose 7.000 hectares, mais leurs promesses furent aussitôt oubliées. En décembre 1950 presque 3.000 paysans retournèrent sur l'Arneo et y campèrent, mais ils furent encerclés et battus. Le poète salentin V. Bodini, journaliste de *l'Omnibus de Milan*, suivit tout le

procès et nous a laissé un portrait réaliste de la vie des Salentins dans ces années de l'après guerre.²

L'accord italo-belge de 1946 était le premier d'une série d'accords bilatéraux signés avec les pays demandeurs de main-d'œuvre, stimulant une émigration "assistée" qui se basait sur la logique de l'offre et de la demande.³ Les conventions avaient pour but d'offrir la possibilité de contrats de travail temporaires et de résidence pour les immigrés italiens, sur demande spécifique du pays receveur, un quota annuel étant fixé.

Les accords créeraient donc une émigration stimulée, fortement voulue par les divers gouvernements italiens, qui poussèrent, seulement dans la première décennie d'application, 1.509.079 Italiens vers d'autres pays européens, et 1.306.457 vers d'autres continents (Laudisa, 1973, 22).

Les premiers à partir furent les jeunes hommes du Nord sans travail: ils venaient de Lombardie, du Piémont, de Vénétie (De Clementi, 2004, 10), suivis, dans les années 1960, des habitants du Sud de l'Italie, partis de Lucanie, de Calabre, de Sicile et des Pouilles (*Ibid.*). Un vrai exode qui toucha aussi les campagnes salentines: les riches campagnes décrites par De Rossi (1967, 2) pour leurs innombrables produits agricoles, pour la douceur de leur climat et pour la beauté de leurs paysages, qui étaient réduites à un territoire avec de forts déséquilibres économiques, où perduraient de graves situations de misère (Villani, 1999).

C'est pourquoi pour beaucoup de Salentins l'idée de partir fut l'unique solution.

Entre 1950 et 1953, 1.556 Salentins rejoignirent la Suisse, 623 la France, 316 l'Angleterre. Toutefois, le flux le plus important fut celui vers la Belgique (avec 2.435 départs, équivalents à 49% du total). Ce ne fut pas par hasard. La propagande pour la Belgique fut, en effet, systématique: dans les bureaux de placement, sur les places de toute l'Italie, de grandes affiches roses vantaient les avantages du travail dans ce pays. Tous les mineurs salentins interviewés se rappellent très bien les promesses lues sur ces affiches: "Il y avait une affiche rose, sur le mur. J'ai lu que la Belgique cherchait des ouvriers" se souvient I.Saccomanno, ouvrier dans la mine de la

² Ainsi V. Bodini a écrit dans l'article "I contadini del Salento hanno giurato che quella terra non resterà più nuda" publié dans *Il Paese* le 5 janvier 1951 "L'Arneo est en état de guerre. Aujourd'hui on a eu 20 arrestations. [...] Les paysans du Salento sont en train d'écrire des pages merveilleuses pour l'histoire du mouvement ouvrier" (Modesti, 1984).

³ Il s'agit des accords suivants: avec la Belgique (23 juin 1946), la Suède, le Luxembourg, les Pays Bas, l'Autriche (30 décembre 1950), la France (21 mars 1951) et l'Angleterre (accord du 28 novembre 1951). Divers accords furent signés aussi avec des pays d'Amérique du Sud: Argentine, Brésil, Uruguay.

Grande Bacnure "Le salaire était exorbitant, par rapport à nos misères... les congés... le charbon gratuit..."⁴ M. Gatto, de Galatone, se rappelle:

"J'étais avec des amis près de la Chambre du Travail, dans mon village. Il y avait un homme qui lisait à haute voix l'affiche: la Belgique cherche des mineurs. Le contrat est garanti. Ils donnent aussi une maison!"⁵

Après il y avait une visite médicale approfondie, nécessaire pour déterminer les conditions physiques "adaptées" à un travail d'une telle difficulté. Plusieurs mineurs se rappellent des détails de ces visites, comme par exemple A. Priori, de Casarano, qui raconte: "Le docteur a mis son doigt dans ma bouche, pour contrôler si j'avais toutes mes dents".⁶ Dans le Salento, il y avait 3 centres pour les visites médicales: Gallipoli, Galatina et Lecce.

Les aspirants mineurs partaient à bord de convois spéciaux: Lecce-Milan, Milan-Bruxelles.⁷ Dès leur arrivée, les ouvriers se voyaient assignés à leur mine et se répartissaient la tâche à travers les 5 bassins charbonniers de Belgique: Campine, Charleroi, Liège, le bassin du Centre et celui du Borinage.

Le bassin de Liège⁸, parmi les plus riches de la nation, se distingue, en 1947, par la présence majeure d'Italiens: 20.793 unités, soit 27,2% des Italiens du territoire.⁹

2. LES SOURCES

Sur la communauté des mineurs du Salento installés dans le bassin de Liège, l'Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale (I.H.O.E.S.) de Seraing conserve une ample documentation. Ce centre, le plus important centre d'études de la Belgique francophone sur la classe ouvrière (reconnu par le Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles) a pour objectif de sauvegarder tous les documents relatifs à l'histoire de la condition ouvrière et des mouvements sociaux en Belgique.

⁴. Témoignage de I. Saccomanno, interviewé à Liège le 9 décembre 2004.

⁵. Témoignage de M. Gatto, interviewé à Beringen le 5 décembre 2004.

⁶. Témoignage de A. Priori, interviewé à Casarano le 10 janvier 2005.

⁷. Pour tous les aspirants mineurs une seconde visite médicale était prévue à Milan.

⁸. L'industrie de Liège était spécialisée dans la production de lamier: les usines d'Ougrée et Espérance-Longdoz fournissaient 90% des lamiers utilisés en Belgique (cf. *Italiens de Wallonie*, 1996, 18).

⁹. De 1946 à 1957, 303 convois amenèrent dans le bassin de Liège 186.469 Italiens, dont 17.403 femmes et 28.961 enfants. Les ouvriers italiens constituaient alors 86% de la main-d'œuvre étrangère (Martens, 1976, 177).

L'institut, en particulier, possède toute la documentation présente dans le *Fonds de retraite des ouvriers mineurs* (F.N.R.O.M.), une institution publique dépendant du Ministère de la Prévoyance sociale, née par un acte législatif le 20 août 1920, et géré par une Commission Consultative Permanente. Cette institution n'avait pas, au début, un but de conservation de documents, et la fonction principale du fonds était celle de régler les rapports entre la Caisse de Prévoyance Sociale Nationale et les diverses caisses régionales (cf. Bonnet, 1963, 25). En 1924, quand l'organisation régionale fut remplacée par une organisation nationale unitaire, celle-ci assimila toutes les institutions locales.¹⁰ À la fermeture des mines (la dernière en 1984) le fonds n'avait plus de raison d'être en tant qu'organe de la Prévoyance Sociale et, étant donné l'importance des documents conservés dans le Fonds, ceux-ci furent donnés à l'I.H.O.E.S.¹¹

Dans la documentation du F.N.R.O.M., le 'Modèle 34', c'est-à-dire l'ensemble des registres de tous les charbonnages du bassin de Liège, a une grande importance.¹² Les registres, classés par année et charbonnage, contiennent diverses informations aussi bien sur l'état-civil de chaque mineur que sur sa carrière. Les diverses spécificités des registres sont: nom et prénom du travailleur, date de naissance, date d'entrée en service dans le charbonnage, date de sortie, nombre de jours prestés (au fond ou en surface), salaire, nombre de jours concédés pour accident, montant des indemnités perçues pour accidents, maladies, congés et jours fériés, état-civil et observations.

La rubrique "lieu de provenance", qui indique le lieu de naissance du travailleur, m'a permis de retrouver tous les ouvriers nés dans la province de Lecce qui ont travaillé dans le bassin de Liège: 615 personnes (610 hommes et 5 femmes) dans le cadre chronologique choisi pour mon analyse, c'est-à-dire la décennie qui va de 1946, année de l'accord bilatéral, à 1956, année de la catastrophe de Marcinelle. Il est nécessaire de préciser que l'échantillon

¹⁰ Loi du 30 décembre 1924 (Bonnet, 1963, 32).

¹¹ Les documents présents dans le fonds sont: 1. Les fiches individuelles de tous les mineurs et des veuves des mineurs nés après 1850 qui ont travaillé en Belgique. Les fiches sont au nombre de 950.000. 2. Les fiches des veuves 3. Les carrières mixtes, c'est-à-dire des dossiers sur des ouvriers qui ont travaillé dans des autres secteurs non spécifiés. 4. Procès verbaux, sur les demandes de retraites. 5. Transferts internationaux des retraites (de 1970 à 1990), c'est-à-dire des listes de mineurs, groupés par nationalité, avec la somme versée au pays d'origine. 6. Documents de la police (pour les communes de Seraing et Ougrée) concernant des informations sur les travailleurs étrangers. 7. Fiches pour le charbon. 8. Le modèle 34, c'est-à-dire tous les registres des mines dans le bassin de Liège. Les registres, divisés par année et charbonnage, contiennent des informations biographiques, sur la date d'entrée et de sortie du travailleur, les jours de travail, les accidents, les congés et le salaire de chaque ouvrier.

¹² Les charbonnages dans le bassin de Liège étaient au nombre de 41.

représente seulement un groupe bien déterminé de personnes, la catégorie des mineurs et non l'ensemble de tous les Salentins sur le territoire de la province de Liège, avec la présence, donc, de femmes et d'enfants. Sur ces gens-là, on ne possède aucune donnée quantitative, et dans les registres analysés, on ne trouve leur trace que derrière la case "état-civil" grâce au "M" de marié. Dans tous les cas cela ne signifie pas nécessairement un mariage avec une Salentine.¹³ La présence d'enfants n'est pas indiquée sur les registres.¹⁴ Les informations disponibles sont donc extrêmement liées aux conditions de travail d'un groupe d'hommes partis du Sud de l'Italie pour rejoindre la zone de Liège, une zone qui encore aujourd'hui garde des traces de sa *bataille du charbon* et d'une émigration massive. Étudier la communauté salentine à Liège, c'est-à-dire une petite communauté, s'inscrit dans l'exploration des événements migratoires aux niveaux régionaux, avec l'élaboration de modèles, et ensuite une tentative de synthèse sur une échelle nationale (cf. Sanfilippo, 2002, 88) qui s'est développée dans les dernières années.¹⁵ Ma recherche se veut donc être une contribution à ce type d'études et est la première pour la province de Lecce. J'ai mis l'accent sur la réalisation des accords bilatéraux entre l'Italie et la Belgique, et en particulier sur l'émigration des Salentins vers la Belgique. L'analyse des informations recueillies dans les archives de Seraing m'a permis, dans un second temps, de reconstituer la vie ouvrière des Salentins et d'en étudier les phénomènes liés au métier de mineur.¹⁶ Enfin, j'ai tenté de reconstituer le contexte social: le processus d'interaction et d'intégration des immigrés. J'ai complété mon analyse par l'étude des journaux. Le plus important a été l'hebdomadaire catholique *Il Sole d'Italia*, qui m'a permis de connaître les problématiques

¹³ Dans *Il Sole d'Italia*, le journal catholique des ouvriers mineurs, il y a des témoignages de mariages célébrés à Liège entre des hommes du Salento et des femmes d'autres régions, et vice versa. L'analyse de tous les exemplaires du journal à partir de 1946 et jusqu'à 1956, m'a permis de retrouver seulement 7 cas. Il faut quand même rappeler que beaucoup de mariages étaient célébrés en Italie.

¹⁴ Toujours dans *Il Sole d'Italia* j'ai trouvé des nécrologies d'hommes salentins. Avec le village d'origine des ouvriers, le nombre de leurs enfants est toujours noté. Dans les 10 années considérées, j'ai compté 14 enfants orphelins pour 5 ouvriers salentins victimes d'accidents dans les charbonnages. J'ai aussi retrouvé le cas d'un garçon, fils d'un ouvrier de Galatone (Lecce), mort noyé dans la Meuse, en juillet 1955.

¹⁵ A voir: B. Bottignolo (1985), une reconstruction historique de la communauté italienne à Bristol; G. Ferro (1990), sur l'émigration de la province de Genova; F. Piselli (1981), une étude conduite sur une communauté calabraise; C. Commare (1996), sur la communauté des émigrés de Campobello.

¹⁶ C'est-à-dire la diversification du travail, l'âge des travailleurs, les conditions de travail, les accidents, le phénomène de la mobilité et la permanence dans les charbonnages belges.

sociales liées à la communauté.¹⁷ Fondamentaux, en outre, ont été les témoignages oraux de beaucoup de mineurs salentins et de leurs femmes, interviewés en Belgique ou en Italie. L'utilisation des témoignages oraux, qui comporte de toute façon des difficultés liées aux méthodes d'analyse et aux problèmes relatifs à la nature du langage (voir: Segà, 1996, 17; Passerini, 1988; Carucci, 1988; Lanzardo, 1989; Contini & Martini, 1993; Bermani, 1999; Halbwachs, 1987; Jedlowski, 1985), m'ont permis de reconstituer l'expérience subjective de l'émigration: les divers témoignages des ouvriers n'ont pas indiqué (parce qu'il s'agit de cas individuels) le passage automatique du particulier au général, de l'individu à la société (Cavallaro, 1981), mais ils ont gardé une importante valeur spécifique. Il ne faut toutefois pas oublier que l'élément historique est toujours à la base de chaque récit autobiographique (Vansina, 1976, 18). L'utilisation des témoignages oraux, donc, n'a pas été la *base documentaire* de cette étude, mais a été un *soutien* aux thèses de la recherche, et a éclairé, avec toute l'intensité des contes, la reconstitution historique.

3. QUELQUES APPORTS DE LA RECHERCHE

La communauté des Salentins à Liège a commencé à se développer vers les années 1950. En 1946, en effet, il y avait à peine 17 mineurs qui venaient de la province de Lecce, et seulement 16 en 1947. Il faut attendre la décennie suivante pour compter un nombre appréciable de 100 unités, avec la présence majeure de 290 unités en 1955.¹⁸ La considérable augmentation des Salentins après 1950 pose la première question: pourquoi, si l'accord fût signé en 1946, faut-il attendre quelques années pour noter les premières arrivées significatives des ouvriers en provenance de Lecce? L'examen des registres a mis en évidence le fait que, dans les années 1946-1950, la majorité des mineurs avaient des origines septentrionales. Une enquête du Centro Studi Emigrazione de Milan en 1952, relative aux départs vers la Belgique, donne d'importantes informations à cet égard. Des 27.000 travailleurs italiens

¹⁷. J'ai analysé systématiquement tous les exemplaires de la revue: *Il Sole d'Italia*, Settimanale dei lavoratori italiani (du no. 1, anno I, 14 febbraio 1948 au no. 501, anno IX, del 15 dicembre 1956), et *Documenti di Vita Italiana* (du no. 1 anno I, dicembre 1951 au no. 49, anno VI, dicembre 1956). L'importance de *Il Sole d'Italia* est dans le fait que le journal a été pendant des années l'organe de diffusion de nouvelles pour la communauté des mineurs italiens en Belgique.

¹⁸. En particulier 17 présences en 1946, 16 en 1947, 71 en 1948, 96 en 1949, 105 en 1950, 175 en 1951, 274 en 1952, 252 en 1953, 259 en 1954, 290 en 1955, 287 en 1956.

inscrits dans les registres des mines pour cette année-là, 71,2% venaient de l'Italie du Nord et centrale, le reste seulement venait du Sud, de la Sicile et de la Sardaigne. Cette information nous renvoie clairement aux discriminations régionales des Belges en matière de recrutement (Dumoulin, 1985). Selon Anne Morelli (2002, 175) la politique migratoire belge privilégiait, du moins dans un premier temps, les entrées d'Italiens du Nord considérés plus travailleurs et plus proches de la mentalité et des habitudes du peuple belge. C'est seulement dans un second temps, et par nécessité, qu'on eut recours à la main-d'œuvre méridionale. La Belgique, en effet fut à maintes reprises accusée de discrimination envers les Italiens du Sud, accusation qui fut pourtant toujours rejetée. L'arrivée tardive des Salentins est donc compréhensible à la lumière, justement, de cette forme de discrimination à l'égard des Italiens méridionaux; thèse amplement confirmée par de nombreux témoignages oraux.¹⁹

I. Saccomanno se rappelle:

"La première fois, quand je suis allé chercher du travail, le propriétaire de la mine m'a demandé mon origine. Des amis m'avaient raconté qu'ils étaient refusé parce que méridionaux".²⁰

L. Travaglianti raconte aussi la méfiance des collègues septentrionaux:

"Un jour un collègue m'a demandé quel était mon village d'origine. Je lui ai dit, et il m'a répondu 'Ce n'est pas possible! Tu n'es pas 'mafioso', les méridionaux sortent avec des couteaux, mais toi, tu es si gentil!...' parce que je l'avais aidé plusieurs fois avec son travail. Puis, il m'a invité chez lui, pour dîner, et il m'a présenté à sa femme comme si j'étais une rareté!".

L'âge des travailleurs, selon l'article 2 du contrat de travail, devait être compris entre 16 et 35 ans. Dans 55,5% des cas, l'âge se situait entre 25 et 31 ans; 35% seulement de mineurs avaient entre 31 et 50 ans et 9,5% étaient âgés de moins de 25 ans. La classe d'âge la plus représentée des Salentins est donc celle née en 1923. En 1952, (c'est-à-dire l'an de la présence majeure des Salentins à Liège) l'âge moyen était de 29 ans. Le résultat de l'analyse sur le groupe d'ouvriers salentins confirme donc les statistiques générales sur l'âge des ouvriers italiens à l'étranger, celui-ci atteste un âge moyen autour des 30 ans (Laudisa, 1973, 44). On a relevé, quand même, une présence importante d'ouvriers qui dépasseraient les 35 ans, proportion égale à 18,5%.²¹ Ce phénomène était ici sans doute lié à la nécessité de main-d'œuvre qui a souvent fait

¹⁹. Dans les interviews tous les ouvriers ont déclaré que la première question que les responsables des charbonnages leur posaient concernait leur provenance.

²⁰. Témoignage de I. Saccomanno.

²¹. 2 cas limites: 2 ouvriers qui, à l'entrée, avaient 48 et 49 ans.

tolérer des violations de ces conditions sur les limites d'âge (Dumoulin, 1983, 367-371).

Pour ce qui concerne le type de fonction des ouvriers, les registres ne permettent pas d'avoir des informations spécifiques, mais seulement de savoir s'il s'agissait d'un travail de fond ou de surface.²² Cette différence correspond aux divers types de rémunérations: il était évident que le travailleur qui descendait dans les veines était plus exposé aux périls de la mine: ce n'était donc pas un hasard si les ouvriers de surface avaient un salaire moyen de 175,17 francs contre les 249 francs des ouvriers de fond.²³ Normalement, avec la signature du contrat, l'ouvrier italien acceptait exclusivement le travail au fond.²⁴ Dans le groupe des Salentins, on observe néanmoins la présence de 22 ouvriers de surface (4% du total). Quelle hypothèse peut expliquer ce phénomène? Faut-il penser à une sorte de "privilège" lié de quelques façons à des motivations particulières qui portèrent, encore une fois, à ne pas respecter les termes du contrat? En analysant chaque cas, on voit que des 22 ouvriers, cinq étaient des femmes²⁵, et donc ne pouvaient légalement pas travailler au fond.²⁶ Douze étaient des travailleurs engagés pour un travail de fond, mais qui avaient travaillé pendant quelques jours (entre 1 et 20 jours) en surface. Deux autres Salentins ont été transférés à la surface après une infirmité partielle due à un accident grave²⁷ qui ne leur permettait plus de travailler au fond.²⁸ Enfin, 5 ouvriers étaient très jeunes, mais ils furent transférés au fond après les premiers mois de travail.²⁹ Il est évident, donc, qu'il s'agissait de cas particuliers et que la majorité des Italiens travaillaient au fond accomplissant donc des tâches dangereuses. Cependant le "confort" du travail de surface est relativisé par le témoignage de B. Aprile:

"Pendant l'hiver 1955 les mineurs belges ne voulaient plus travailler en surface parce qu'il faisait trop froid. Le chef nous a appelés, un collègue et moi-même, pour

²². Les mineurs de fond étaient partagés en 9 sous-groupes qui dépendaient des fonctions. Cf. *Il Sole D'Italia*, anno II, no. 67, 3 septembre 1949, p. 2.

²³. Cf. *Il Sole d'Italia*, anno II, no. 67, 3 septembre 1949, p. 2.

²⁴. Point no. 2 du Contrat de travail.

²⁵. 3 femmes présentes dans le registre du charbonnage de Patience, 2 pour un période de deux ans, et 1 de un an. Une femme travaillait dans la mine de Ans (pour trois ans) et la dernière à Bonnier, pour 2 ans.

²⁶. Les femmes ne pouvaient pas travailler au fond. Cf. Franciosi (1996, 88).

²⁷. Il s'agit de deux ouvriers qui travaillaient dans la mine du Hasard, tous les deux ont commencé à travailler dans le fond, et ont été transférés en surface après un accident grave (les jours indemnisés étaient en effet de 87 et 114).

²⁸. Les jours de travail au fond sont de 182.997, ceux en surface de 4.495, soit un rapport de 1/50. (On se réfère à la somme de jours de travail de tout le groupe pendant dix ans).

²⁹. J'ai trouvé 4 cas d'ouvriers de 18 ans, et un de 16 ans.

travailler en surface, sur le terril où il y avait les wagonnets de charbon... on devait les contrôler [...] Sur le terril il faisait très froid, très froid, à la fin je suis tombé malade, j'ai demandé de travailler de nouveau au fond. C'était terrible de travailler en surface en hiver".³⁰

Le travail de fond se déroulait à divers niveaux de profondeur, dans des grandes galeries et aussi dans les tailles, c'était là qu'il y avait le charbon à extraire. Quelquefois les tailles étaient de 40 centimètres de hauteur.³¹ L'ouvrier à veine devait choisir sa position initiale de travail, sur le dos ou sur le ventre et passer ainsi les huit heures de sa prestation sans même pouvoir se retourner. Les manœuvres, après, ramassaient le charbon et le déposaient dans des petits wagons pour le transport en surface. À des profondeurs de 2.000 mètres sous terre, la température pouvait atteindre 45 degrés. Beaucoup de mineurs travaillaient nus (cf. Franciosi, 1996, 109). Les périls, dans les sombres galeries, dans les petites veines, étaient nombreux. Les principales causes d'accident étaient les chutes de pierres, les incendies, les explosions et les inondations. Le danger était évident si l'on considère que les accidents étaient quotidiennement à l'ordre du jour et que même les dangers de mort ou d'invalidité étaient considérés comme partie intégrante du travail par les patrons des mines (*Ibid.*, 141). Le nombre de mineurs blessés étaient chaque année aux environs de 100.000 (*Ibid.*, 121). Les morts, dans la décennie 1946-1956, ont été 1.012, dont 675 Italiens (*Ibid.*, 141). Le 8 août, à Marcinelle, se déroule la plus grave tragédie en nombre de victimes: 262 mineurs y perdirent la vie. Pendant ces mêmes années, dans mon échantillon, 342 travailleurs salentins furent blessés, c'est-à-dire un ouvrier sur deux. Le nombre d'accidents est, au total, de 524. Certains ouvriers, en l'espace de 10 ans ont subi plusieurs accidents, pour la plupart dans les mines de Patience, Gosson, Hasard, Cockerill, Bonne-Espérance, Bois d'Avroy, Bonne Fin et Werister. Le charbonnage du Hasard est à la première place pour le nombre de Salentins qui y sont occupés, (17,5% du total), mais à la quatrième place pour son pourcentage d'accidents (12,4% du total), et le deuxième en nombre de Salentins employés, celui de Bonne Esperance (14,5% des présences), est à la sixième place pour le nombre d'accidents (7,2%). Le troisième, celui de Patience, avec 14,5% des présences, a un pourcentage d'accidents égal à 19,3% du total. Le quatrième, celui de Gosson, avec 13,2% des présences de Salentins, a un pourcentage d'accidents de 17%. Ces informations peuvent démontrer que le nombre d'accident n'est pas toujours lié au nombre

³⁰ Témoignage de B. Aprile, interviewé à Calimera le 4 juillet 2005.

³¹ De nombreux témoignages rappellent la règle des responsables des charbonnages "Dove entra una lampada, entra anche un minatore" (Un homme peut entrer là où la lampe passe).

d'ouvriers, mais au travail. C'est-à-dire que la fréquence des accidents est liée aux conditions de sécurité de chaque mine. Il est donc possible que dans les charbonnages de Patience, Gosson, Kessales et Cockerill, où ces fréquences sont les plus hautes, il y avait les pires conditions de travail, alors que dans ceux du Hasard, de Bonne Espérance, Bonne Fin et Werister, les conditions étaient relativement meilleures.

Encore une fois, les informations tirées des archives de Seraing dénoncent une réelle situation de danger au fond des mines, liée aux conditions de travail que les ouvriers salentins subissaient. Les jugements des ex-mineurs sont à ce propos très dures:

"Les chefs considéraient les périls comme une chose normale pour le métier de mineur. Dans *ma* mine 3 ou 4 Italiens sont morts. Je me rappelle d'un Italien tranché par un wagonnet"³²

raconte M. Gatto, de Galatone.

"J'ai subi un accident. J'ai perdu mon doigt dans la mine. J'ai pour cela 6% d'invalidité permanente"³³

témoigne P. Cristiano.

"Mon mari a été 6 mois à l'hôpital, dans le coma. Il a eu un accident dans la mine: une pierre lui est tombée sur la tête!"³⁴

raconte encore V. Cotrufo, femme du mineur salentin A. Scarlino.

Les risques qu'ils couraient n'étaient pas seulement liés aux accidents. Les maladies professionnelles, en particulier la silicose, provoquaient chaque année de nombreuses victimes.³⁵

"Au début personne ne pensait à la silicose. On était jeunes, on était forts. Mais maintenant... on est tous malades. On parle beaucoup de Marcinelle, des victimes, mais pas assez de la silicose. Qui meurt de silicose meurt en silence"³⁶

dénonce I. Saccomanno.

³². Témoignage de M. Gatto, interviewé à Beringen le 5 décembre 2004.

³³. Témoignage de P. Cristiano, interviewé à Beringen le 5 décembre 2004.

³⁴. Témoignage de V. Cotrufo interviewée à Gallipoli (Lecce) le 8 août 2005.

³⁵. Des centaines de mineurs souffraient d'arthrose provoquée par l'humidité du fond, de troubles à l'ouïe à cause du bruit continu des marteaux pneumatiques, de fièvre pour les forts écarts de température, mais sans doute la plus grave des maladies professionnelles était la silicose. Cf. Franciosi (1996, 147).

³⁶. Témoignage de I. Saccomanno.

Les terribles conditions de travail témoignent aussi d'un autre élément important pris en considération par la recherche: celui de la période de permanence dans les mines.³⁷ Les informations à disposition nous permettent de vérifier si les ouvriers salentins ont respecté le Contrat de travail qui prévoyait une période de travail obligatoire de 12 mois dans le même charbonnage et l'interdiction de changer de métier pour une période de 5 ans.³⁸ Pour l'analyse du temps du travail, on a divisé le groupe en 2 sous-groupes. Le premier groupe est composé de travailleurs qui sont arrivés en Belgique de 1946 à 1951: les trois divisions temporelles qui nous intéressent (moins de 1 an, 1-5 ans, plus de 5 ans) sont ici valables.³⁹ On a calculé que sur les 304 premiers arrivés, 88 ouvriers (28,9%) ont travaillé moins d'un an dans les mines. 157 (51,6%) ont travaillé pendant une période comprise entre 1 et 5 ans. Seulement 19,5% de l'échantillon salentin (59 ouvriers) ont travaillé plus de 5 ans, en respectant les termes du contrat.

Les informations concernant le second groupe (celui qui comprend les travailleurs arrivés à Liège entre 1952 et 1956) confirment les données précédentes: sur 224 nouveaux arrivés, 61 (27,2%) ont travaillé moins d'un an dans les mines belges.⁴⁰ Considérant l'analyse complète de ces deux périodes, (1946-1951 et 1952-1956) on obtient que 28,05% des ouvriers salentins ont rompu leur contrat, et ont probablement été renvoyés en Italie: c'est-à-dire plus d'un ouvrier sur 4. On signale 10 cas d'ouvriers ayant travaillé seulement un jour dans la mine⁴¹, et qui n'y sont plus redescendus! Mais on trouve aussi des informations concernant des ouvriers qui ont travaillé durant une longue période, bien que la période prise en considération (1946-1956) et l'arrivée tardive des ouvriers méridionaux, ne permettent pas normalement de retracer

³⁷ L'information s'obtient grâce aux bases de données "date entrée et date sortie".

³⁸ Tous les mineurs qui ne respectaient pas ces règles étaient transférés au "Petit Château", une vraie prison dans laquelle les ouvriers attendaient la formation de groupes rapatriés par convois ferroviaires spéciaux.

³⁹ Les informations concernent la période 1946-1956. Il est donc impossible de faire une analyse sur les longues carrières (spécifiquement pour les ouvriers arrivés à Liège après 1952). A partir de 1952 l'information "de 1 à 5 ans de travail" perd sa valeur pour le type d'analyse qui nous intéresse, parce qu'on ne peut pas établir si après 1956 les ouvriers ont continué à travailler ou non.

⁴⁰ Dans ce cas l'information "période de travail \geq 5 ans" perd sa valeur.

⁴¹ Présents dans le registre des charbonnages de Gosson (4), Bon Espérance (5) et Bois d'Avroy (1).

des longues carrières.⁴² Cependant j'ai eu de nombreuses confirmations de ces longues carrières par les témoignages oraux.⁴³

Un autre phénomène qui est lié à la pénibilité des conditions de travail et qui émerge de façon évidente de l'analyse des données est celui, très généralisé, de la mobilité géographique, considérée comme le déplacement d'une mine à l'autre. En effet très souvent les dures conditions de travail obligeaient les ouvriers à espérer une amélioration de leur situation en changeant de mine, tout en respectant l'obligation, pour 5 ans, de ne pas quitter le travail minier.⁴⁴ Parmi les travailleurs salentins, 81% (496 ouvriers) ont changé de charbonnage pendant la période étudiée. Seulement 119 d'entre eux (19%) n'ont effectué aucun changement de charbonnage, et sont restés dans leur première mine. En clair, 63% des Salentins ont effectué une seule "délocalisation", 14% deux "délocalisations", 13% trois "délocalisations" et 1% quatre. A ce propos, l'expérience de S. Montedoro, ouvrier salentin qui a travaillé dans 5 charbonnages différents, est touchante

"Dans la première mine j'ai travaillé 2 mois, mais c'était trop dangereux... les pierres me tombaient sur la tête... j'ai changé. Dans la deuxième mine il faisait trop chaud... puis j'ai rencontré un ami, il s'appelait Vita Rocco, de Racale, nous avons changé ensemble... On était comme deux frères. On vivait ensemble, on travaillait ensemble, on sortait ensemble. Dans la troisième mine il faisait encore plus chaud. Rocco m'a dit 'on doit changer' et on a changé. La quatrième s'appelait mine Santa Madama, et nous y avons travaillé 3 ans. Puis il voulait changer encore, et moi je lui a dit 'Rocco, je ne veux plus changer, je reste ici'. Il est allé travailler à Marcinelle, et moi je suis resté. C'était le 7 août 1956. Le jour après, il est mort dans l'accident".⁴⁵

Les informations obtenues par les registres sur le phénomène de l'émigration en général sont très intéressantes. Par exemple le phénomène de l'*appel familial*, base des chaînes migratoires (Reyneri, 2002, 380) qui a donné lieu à

⁴². J'ai retrouvé la présence de 3 ouvriers qui ont travaillé 10 ans (pendant la période considérée). Arrivés à Liège en 1946 ils sont restés au moins jusqu'en 1956 (selon les informations qu'on possède). 15 autres ont travaillé de 7 à 9 ans dans les mines.

⁴³. Parmi les mineurs interviewés 21 sur 23 ont travaillé plus que 10 ans dans le secteur minier.

⁴⁴. Pour limiter le phénomène, l'article no. 8 du contrat de travail spécifiait que le nombre de transferts d'un charbonnage à l'autre ne devait pas être supérieur à 3 pour obtenir les avantages prévus.

⁴⁵. Témoignage de S. Montedoro, interviewé à Casarano le 10 janvier 2005. Vita Rocco figure effectivement dans la liste des victimes de Marcinelle.

la constitution de vrais petits villages italiens en Belgique est perceptible à travers les registres.⁴⁶

Les institutions italiennes avaient en effet poussé la population migrante vers des destinations nationales spécifiques, mais pas, bien sûr, vers des micro-destinations. Les appels familiaux survenaient normalement après la concrétisation de conditions de travail favorables: les premiers migrants, à travers des appels officiels ou de simples conversations, ont ouvert la route à un flux de nouveaux arrivants. La tendance des groupes de travailleurs qui venaient du même village à travailler dans les mêmes charbonnages est explicable par ce mécanisme particulier sur lequel des analyses historiques se sont penchées (voir: Collinson, 1994; Bevilacqua, 2002; Dumoulin, 1985, 37).

Dans nos analyses, on a vu que 73% des ouvriers salentins travaillaient dans 6 charbonnages: Hasard, Gosson, Bonne-Espérance, Patience, Kessales et Bonne Fin. Dans les charbonnages de Werister, Bonnier, Bois d'Avroy et Cockerill travaillaient respectivement 38, 35, 28 et 27 ouvriers originaires de la province de Lecce. En ce qui concerne les autres charbonnages, il y avait en moyenne moins de 20 Salentins.⁴⁷

En comparant les données relatives aux villages de provenance avec la distribution des travailleurs dans les diverses mines, il en ressort que, dans la plupart des cas, les gens d'un même village se retrouvaient pour travailler ensemble. On peut donc supposer que ce sont ces mêmes ouvriers qui ont appelé amis et parents du village d'origine. C'est pourquoi il est possible de reconstituer, dans les grandes lignes, la géographie des villages salentins dans le bassin de Liège.

Des 115 mineurs de Castrignano del Capo, par exemple, presque la moitié a travaillé dans le charbonnage de Patience; 40% de travailleurs de Carmiano travaillaient dans le charbonnage du Hasard, 80% des ouvriers de Casarano dans celui de Werister. Des 21 mineurs de Taurisano, 19 travaillaient au Hasard. Les 21 qui venaient de Collepasso travaillaient tous à Gosson. 17 (sur 22 au total) ouvriers de Tuglie travaillaient aussi à Gosson.

L'émigration du même village pouvait, sans doute, être aussi de type familial. On peut faire des hypothèses en croisant 3 informations contenues dans les registres des archives de Seraing: village de provenance, nom de l'ouvrier et

⁴⁶ Cf. Marie-Luce Goffin (1989), qui étudiait le regroupement des Italiens provenant de Vico del Gargano (Pouilles).

⁴⁷ Hasard 119 ouvriers salentins, Gosson 117, Bonne Espérance 92, Patience 92, Kessales 85, Bonne Fin 69, Werister 38, Bonnier 35, Bois d'Avroy 28, Cockerill 27, Ans 19, Marihay 14, Grande Bacnure 13, Esperance 12, Battice 10, Argenteau 7, Quantre Jean 4, Ougrée 2, Abhoz 1.

charbonnage dans lequel l'ouvrier travaillait.⁴⁸ Dans le cas où ces 3 informations coïncideraient, il est possible de supposer que la relation parentale a joué un rôle fondamental dans le phénomène migratoire, même si évidemment les liens de parenté maternelle ne sont pas ainsi relevés. Dans le groupe des Salentins pris en considération, on a retrouvé un groupe composé de 10 ouvriers avec le même nom, qui travaillaient dans le même charbonnage et qui venaient du même village; un autre groupe de 8 ouvriers, un de 6, 7 groupes de 4, 23 groupes de 3, 37 de 2.⁴⁹

Une autre information est facilement déductible par l'observation des villages de provenance: les centres les plus grands ont enregistré peu de départs, (Lecce, chef-lieu de la province, enregistrait à peine 12 départs, Galatina, Gallipoli, Nardò, Maglie, villes avec plus de 20.000 habitants, comptaient respectivement 15, 12, 8 et 1 départs). Au contraire, l'apport des petites bourgades à l'émigration est important dans une région composée d'une myriade de micro-villages et de bourgades de quelques dizaines d'habitations (Denitto, 2005, 5). Par exemple, Castrignano del Capo, très petit village de 5.000 habitants, avec 115 départs uniquement comptabilisés vers Liège, et tous les petits villages autour de Gallipoli, qui n'ont pas plus de 6.000 habitants, comme Tuglie, Neviano, Collepasso, Alezio. Il est donc évident que les conditions socio-économiques des petits villages, moins riches, ont donné une impulsion majeure au phénomène de l'émigration.

En conclusion, l'analyse des informations rapportées de Seraing m'a permis de faire une investigation sur un échantillon bien déterminé d'hommes qui faisaient un travail très spécifique, et de faire des hypothèses interprétatives sur ce phénomène. L'étude a évidemment dévoilé des aspects typiques du travail de la mine (la fréquence des accidents, la mobilité, le respect – ou non – du contrat...) mais nous a aussi confirmé des caractéristiques plus générales sur l'émigration italienne d'après-guerre (l'âge des migrants, l'émigration tardive des méridionaux, le phénomène des appels familiaux,...) Derrière la sécheresse de ces informations chiffrées ou statistiques on peut fort bien imaginer les difficultés matérielles et sociales d'un groupe de personnes qui vivaient dans un contexte très particulier, avec un travail très dangereux, mais aussi les difficultés pratiques, comme la langue, les habitudes différentes, la carence de logements ou encore le contexte social, culturel et politique, commun à tous les émigrés italiens en Belgique.

⁴⁸. On parle d'hypothèse parce qu'on n'est pas sûr que les ouvriers du même nom soient forcément de la même famille.

⁴⁹. Le premier cas concerne les Schirinzi, qui venaient de Castrignano: dix ouvriers avec le même nom, du même village et mineurs dans le même charbonnage.

"On a vécu une expérience que nos familles et nos amis qui sont restés en Italie ne peuvent pas comprendre" raconte Mme Anna Aprile, femme de B. Aprile "On dit *loin des yeux loin du cœur* mais ce n'est pas vrai! On a trop souffert! J'ai trop pleuré. Au début, je ne parlais pas le français, je n'avais pas d'amis... mon mari travaillait tout le jour", mais ces difficultés n'étaient pas liées à une appartenance régionale, parce que

"à la fin on restait des Italiens. La Belgique ce n'était pas *chez nous*. On ne pouvait rien prétendre, on devait supporter... on était des Italiens dans une terre étrangère. Oui, la Belgique, au début, ce n'était pas *chez nous*".⁵⁰

⁵⁰. Témoignage de A. Aprile, interviewée à Calimera le 9 juillet 2005

ANNEXE:



CARTE 1: PRINCIPAUX VILLAGES DE PROVENANCE DES MINEURS SALENTINS DANS LE BASSIN DE LIÈGE (1946-1956)

Castrignano del Capo	115	Castro	7	Poggiardo	3	Melendugno	1
Carmiano	50	S. Donato	7	Conversano	2	Monteroni	1
Casarano	46	Alezio	6	Alessano	2	Morciano	1
Vernole	30	Alliste	6	Galugnano	2	Otranto	1
Tuglie	22	Arnesano	6	Martano	2	Parabita	1
Taurisano	21	Cutrofiano	6	Martignano	2	S.Caterina	1
Collepasso	21	Aradeo	5	Melissano	2	Salve	1
Gagliano	21	Carpignano	5	Muro L.	2	Sannicola	1
Sogliano	19	Salice S.	4	Presicce	2	Scorrano	1
Novoli	16	S. Pietro	4	Trepuzzi	2	Supersano	1
Galatina	15	Racale	4	Veglie	2	Surano	1
Taviano	13	S. Cesario	4	Acquarica	1	Surbo	1
Corigliano	12	Soletto	4	Campi S.	1	Tiggiano	1
Galatone	12	Squinzano	4	Caprarica	1	Tuturano	1
Gallipoli	12	Latiano	4	Castri	1		
Lecce	12	Patù	4	Giuliano	1		
Neviano	9	Tricase	4	Guagnano	1		
Nardò	8	Cursi	3	Leverano	1		
S. Cataldo	7	Lequile	3	Maglie	1		

ABRÉVIATIONS

DDL	Decreto di Legge; Décret de Loi
I.H.O.E.S	Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale
F.N.R.O.M.	Fonds national de retraite des ouvriers mineurs

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives

Archives de Seraing : Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale; *Fonds de retraite des ouvriers mineurs*.

Presse

Il Sole d'Italia, Settimanale dei lavoratori italiani (du no. 1, anno I, 14 febbraio 1948 au no. 501, anno IX, del 15 dicembre 1956), et *Documenti di Vita Italiana* (du no. 1, anno I, dicembre 1951 au no. 49, anno VI, dicembre 1956).

Témoignages

Aprile A., interviewé à Calimera le 9 juillet 2005.

Aprile B., interviewé à Calimera le 4 juillet 2005.

Cristiano P., interviewé à Beringen le 5 décembre 2004.

Cotrufo V., interviewée à Gallipoli (Lecce) le 8 août 2005.

Gatto M., interviewé à Beringen le 5 décembre 2004.

Montedoro S., interviewé à Casarano le 10 janvier 2005.

Priori A., interviewé à Casarano le 10 janvier 2005.

Saccomanno I., interviewé à Liège le 9 décembre 2004.

Travaux

BERMANI (C.) (red.), *Introduzione alla storia orale*, Roma 1999.

BEVILACQUA (P.) (red.), *Storia dell'emigrazione italiana. Le partenze*, vol. 1, Roma, 2002.

BODINI (V.), "I contadini del Salento hanno giurato che quella terra non resterà più nuda", *Il Paese*, 5 janvier 1951.

BONNET (R.), *La sécurité sociale dans les mines*, Paris, 1963.

BOTTIGNOLO (B.), *Without a bell tower*, Roma, 1985.

CARUCCI (P.) & CONTINI (G.) (red.), "Le fonti orali", *Rassegna degli archivi di Stato*, XLVIII, 1988, nos. 1-2, gennaio-agosto, p. 73.

CAVALLARO (R.), *Storie senza storia: indagine sull'emigrazione calabrese*, Roma, 1981.

- COLLINSON (S.), *Le migrazioni internazionali e l'Europa*, Bologna, 1994.
- COMMARE (C.) (red.), *Presenti e invisibili. Storie e dibattiti degli emigrati di Campobello*, Milano, 1996.
- CONTINI (G.) & MARTINI (A.), *Verba manent. L'uso delle fonti orali per la storia contemporanea*, Roma, 1993.
- DE CLEMENTI (A.), "Curare il mal di testa con le decapitazioni. L'emigrazione italiana nel secondo dopoguerra. I primi 10 anni", *Novecento*, 2004, nos. 7-8, p. 11.
- DENITTO (A.L.), *Amministrare gli insediamenti (1861-1970). Il caso della terra d'Otranto*, Galatina, 2005.
- DE ROSSI (D.), *Monografia economica del Salento*, Copertino, 1967.
- DUMOULIN (M.), "Vue d'ensemble et perspectives de la recherche sur les relations de la Belgique, du Grand duché de Luxembourg et des Pays Bas avec l'Italie (1925-1940)" in: M. DUMOULIN & J. WILLEQUET (eds.), *Aspects des relations de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays Bas avec l'Italie*, Bruxelles, 1983, pp. 367-371.
- DUMOULIN (M.) & WILLEQUET (J.), *Aspects des relations de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays Bas avec l'Italie*, Bruxelles, 1983.
- M. DUMOULIN, "Pour une histoire de l'immigration italienne en Belgique: 1945-1956" in: R. AUBERT (red.), *L'immigration italienne en Belgique, histoire, langues, identité*, Bruxelles-Louvain La Neuve, 1985, p. 37.
- FERRO (G.), *L'emigrazione nelle Americhe dalla provincia di Genova*, Genova, 1990.
- FRANCIOSI (M.L.) (red.), *"...per un sacco di carbone"*, Bruxelles, 1996.
- GINSBORG (P.), *Storia d'Italia dal dopoguerra ad oggi. Società e Politica*, Torino, 1988.
- GOFFIN (M.-L.), *Micro-sociologie de la communauté italienne de Marchin*, mémoire ULB, 1989.
- HALBWACHS (M.), *La memoria collettiva*, Milano, 1987.
- Italiens de Wallonie – Epopea dei minatori italiani in Belgio*, Archives de Wallonie en collaboration avec les Archives de la Ville de Charleroi, Charleroi, 1996.
- JEDLOWSKI (P.), *Memoria, esperienza, modernità*, Milano, 1985.
- LANARO (S.), *Storia dell'Italia repubblicana, dalla fine della guerra agli anni novanta*, Venezia, 1992-1993.
- LANZARDO (L.) (red.), *Storia orale e storie di vita*, Milano, 1989.
- LAUDISA (F.), *Le dimensioni di una protesta silenziosa. L'emigrazione italiana in cent'anni*, Bari, 1973.
- MARTENS (A.), *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Bruxelles-Louvain, 1976.
- MODESTI (G.), *Puglia, anni '50. Cronache*, Bari, 1984.
- MORELLI (A.), "In Belgio" in: P. BEVILACQUA (red.), *Storia dell'emigrazione italiana: arrivi*, Roma, 2002, pp. 150-162.
- PASSERINI (L.), *Storia e soggettività. Le fonti orali, la memoria*, Firenze, 1988.
- PISELLI (F.), *Parentela ed emigrazione*, Torino, 1981.
- REYNERI (E.), *Sociologia del mercato del lavoro*, Bologna, 2002.
- ROMERO (F.), "L'emigrazione operaia in Europa (1945-1973)" in: P. BEVILACQUA (red.), *Storia dell'emigrazione italiana: partenze*, Roma, 2002, pp. 141-149.
- SANFILIPPO (M.), *Problemi di storiografia dell'emigrazione italiana*, Viterbo, 2002.
- SEGA (M.T.), "Raccontare la vita. Biografia e didattica della storia", *Storia e problemi contemporanei*, Ancona, 1996, pp. 13-19.
- VANSINA (J.), *La tradizione orale. Saggio di metodologia storica*, Bari, 1976.
- VILLANI (P.), *L'età contemporanea*, Bologna, 1999.

**Werk- en leefomstandigheden van een groep Italiaanse mijnwerkers,
afkomstig uit de streek van Lecce (Puglie), in het Luikse
steenkoolbekken (1946-1956)**

PAOLA MANNO

SAMENVATTING

Het gaat om mijnwerkers uit Salento (provincie Lecce) die tussen 1946 (het jaar van het bilateraal akkoord tussen België en Italië) en 1956 (de ramp van Marcinelle, die de Italiaanse emigratie naar België stopzette) naar Luik kwamen. De studie is gebaseerd op bronnen bewaard in het Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale te Seraing, meer bepaald op de gegevens bevat in de documentatie betreffende het pensioenfonds der mijnwerkers, namelijk in de registers die door 41 Luikse mijnbesturen hierover werden bijgehouden. Die registers informeren jaar na jaar over de burgerlijke stand en de loopbaan van iedere mijnwerker. Ook hun plaats van herkomst' wordt vermeld, wat toeliet alle personen geboren in de provincie Lecce en werkzaam in de Luikse mijnen, 615 in het totaal, op het spoor te komen. De analyse van de gegevens bewaard te Seraing brengt de specificiteit van het mijnwerk aan de dag: de ongevallen, het nakomen van de werkovereenkomst, de mobiliteit,... Mondelinge getuigenissen maakten het mogelijk na te gaan hoe de mijnwerkers zelf die geschiedenis hebben ervaren. De individuele getuigenissen op zich lieten geen veralgemeningen toe maar vormden een waardevolle aanvulling op wat uit de analyse van de registers naar voor kwam en stelden meer algemene kenmerken van de naoorlogse emigratie in het licht zoals de leeftijd van de migranten en het laat op gang komen van de uitwijking vanuit Zuid-Italië. Ze laten toe zich een beeld te vormen van de materiële en sociale moeilijkheden die deze toch wel aparte groep mensen diende te overwinnen, maar ook van de praktische problemen (de taal, het gebrek aan woningen, de andere (voedings)gewoonten,...) waarmee alle Italiaanse inwijkelingen in België af te rekenen hadden.

The community of miner workers from the region of Lecce (Puglie) in the basin of Liege (1946-1956)

PAOLA MANNO

SUMMARY

The aim of the study "Salentini a Liegi (1946-1946). Un difficile percorso di integrazione e/o interazione" is to reconstitute the working and living conditions of a small Italian community in the basin of Liege.

It concerns the Salento miners, i.e., the inhabitants of the Lecce district, in the Puglie, gone away during the decade extending from 1946 (year of a reciprocal agreement) up to 1956 (year of Marcinelle disaster, which provoked the end of the national immigration toward Belgium).

The documents that were used come from the I.H.O.E.S. Institute of Seraing, the most prominent study centre on workman class. This Institute possesses the whole documents to be found in the Superannuation Fund for Miner Workers (F.N.R.O.M.). Amongst these documents, that gather together datas about every coal-fields of the basin of Liege, various information are to be found, concerning as well the civil status as the career of each miner. Owing to the mention of their place of origin, it was possible to find all the workmen that were born in the Lecce district. The data found in Seraing allowed the possibility to carry a full study on the 615 men who worked in the Liege basin and even to give an interpretation thereof. The study unveiled typical aspects on the work in the mine, i.e., the frequency of accidents, the mobility of workers, the respect of contracts, and so on.

Oral testimonies, though they cause problems as to analysis methods and as to language, permitted to reconstitute a subjective view of history. The various testimonies of workers did not made it possible to generalise from the particular to the general, or from the experience of individuals to the society as a whole. However, they have an important specific value as they illustrate history as do true stories, and allow us to discover general aspects of after-war immigration. Behind datas as the age of the migrants, the belated migration of people from South Italy, the regrouping of families, one can imagine

the material and social difficulties encountered by persons living in a very particular context, as well as the practical difficulties they had to deal with in the field of language, habits, residence, politics, food. However, all the Italian migrants living in Belgium had to deal with the same difficulties, that were not related to a specific geographic origin.